

**PROCES VERBAL DE LA REUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE ZIMMERSHEIM  
Séance du 28 Mars 2017**

Sous la présidence de M. le Maire Philippe STURCHLER,

**Présents** : MM. et Mmes Jean-Pierre GASSER, Geneviève BALANCHE, Eric SCHWEITZER, Anne-Catherine GUTFREUND, Adjoints au Maire,  
Sandrine KITTLER, Marie-Laure LOBSTEIN, Rémy IFFRIG, Yvette KELLER, Sabine WURTZ, Pierre WANNER, Jean-Philippe PREVEL, Simone JESS, Jean-Claude MANDRY, Dominique SCHAEFFER, Conseillers Municipaux

**Secrétaire de séance** : M. Jean-Pierre GASSER 1er adjoint au Maire, assisté par  
Mme Céline BOULAY secrétaire de Mairie

**Le Maire ouvre la séance à 19h30.**

**Le Conseil Municipal examine l'ORDRE DU JOUR suivant :**

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 21.02.2017
2. Compte administratif 2016
3. Compte de gestion 2016
4. Affectation du résultat 2016
5. Fiscalité locale – vote des taux 2017
6. Budget primitif 2017
7. Redevance d'occupation du domaine public pour le gaz
8. Contrat Unique d'Insertion CUI – Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi CAE
9. Convention entre la SPA, l'association « les chats-lib de Zim » et la Commune de ZIMMERSHEIM
10. Convention de mutualisation camion nacelle
11. Divers



### 1) Approbation du procès-verbal de la réunion du 21 février 2017

Le Conseil approuve à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 21 février qui comprenait 8 points et un divers.

### 2) Compte administratif 2016

Monsieur le Maire a remercié son personnel administratif et technique pour les efforts entrepris afin de participer à la diminution des coûts de fonctionnement.

Monsieur le Maire a été invité à sortir de la salle au moment du vote.

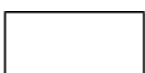
M. MANDRY regrette qu'il n'y ait pas eu de commission finances pour la préparation du budget, mais uniquement une présentation en commissions réunies.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif tel que présenté ci-dessous :

	Résultats de clôture 2015	Recettes 2016		Dépenses 2016		Résultats de l'exercice 2016	Résultats de clôture au 31/12/2016 avec les reports des années précédentes
FONCTIONNEMENT	356 498,08 € (affectés à l'investissement 2016 en totalité)	Prévus au BP 2016	785 163 €	Prévus au BP 2016	785 163 € (dont 250 000 € de virent à la section d'invest. "023")	368 576,54 €	370 699,36 €
		Réalisations 2016	855 599,21 €	Réalisations 2016	487 022,67 €	Excédent fonctionnement CCAS clôt au 31/12/2015	2 122,82 €
INVESTISSEMENT	33 976,70 €	Prévus au BP 2016	1 024 162,71 €	Prévus au BP 2016	1 024 162,71 €	114 042,45 €	148 019,15 €
		Réalisations 2016	488 370,41 €	Réalisations 2016	374 327,96 €		
RESULTAT GLOBAL	390 474,78 €		1 343 969,62 €		861 350,63 €	482 618,99 €	518 718,51 €

### 3) Compte de gestion 2016

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et les instructions budgétaires et comptables M14,



## Considérant,

- ✓ Qu'il y a lieu de se prononcer sur le compte de gestion 2016 tenu par le Trésorier Municipal,
- ✓ Qu'il a été entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016,
- ✓ Qu'il s'est assuré que le Trésorier Municipal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015 et a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures et que les opérations d'ordre sont bien justifiées,
- ✓ Que les résultats portés sur le compte de gestion 2016 sont identiques à ceux qui ressortent du Compte Administratif 2016.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- ✓ **De statuer** sur l'ensemble des opérations effectuées entre le 1<sup>er</sup> janvier 2016 et le 31 décembre 2016 et sur celles relatives à la journée complémentaire,
- ✓ **De statuer** sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires du budget principal,
- **De déclarer** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 par le Trésorier Municipal n'appelle pas d'observation de sa part concernant les comptes du budget principal,
- **D'adopter** le compte de gestion 2016 dressé par le Trésorier Municipal.

### 4) Affectation du résultat 2016

Le résultat de clôture accuse un excédent d'investissement de 148 019,15 € et un excédent de fonctionnement de 370 699,36 €

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité **d'affecter la totalité de l'excédent 2016 de la section de fonctionnement , soit 370 699,36 €, à la section d'investissement.**

### 5) Fiscalité locale – Vote des taux 2017

Les bases prévisionnelles notifiées pour 2017 sont :

- ✓ De 1 504 000 € pour la taxe d'habitation pour un produit attendu de 211 011 € contre 1 496 676 € en 2016 pour un produit de 209 984 € avec un taux constant de 14.03 %
- ✓ De 1 012 000 € pour la taxe foncière bâtie pour un produit attendu de 177 100 € contre 998 031 € en 2016 pour un produit de 174 655 € avec un taux constant de 17.50 %
- ✓ De 13 600 € pour la taxe foncière non bâtie pour un produit attendu de 8 986 € contre 13 666 € en 2016 pour un produit de 9 029 € avec un taux constant de 66.07 %



Le produit attendu à taux constants s'élèverait à 397 097 € contre 393 668 € en 2016, soit une recette prévisionnelle de 3 429 € sans variation des taux en 2017.

Monsieur GASSER aurait souhaité une revalorisation des taux compte tenu de la fragilité structurelle de notre budget (faible capacité d'autofinancement, et encore alimentée pour moitié par les fonds m2A –ACTP, *fonds de concours*). Il regrette leur maintien, mais reste solidaire du groupe majoritaire du conseil municipal et approuvera la décision.

L'assemblée délibérante décide à l'unanimité de **maintenir** des taux pour 2017 à :

- 14,03 % pour la taxe d'habitation,
- 17,50 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties,
- 66,07 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

## **6) Budget Primitif 2017**

Le budget primitif sera proposé au vote par chapitre tel qu'il a été présenté d'après la projection du powerpoint.

M. MANDRY conteste la façon dont le contenu a été présenté, notamment pour la partie des dépenses d'investissement. M. SCHAEFFER fait part de son regret concernant l'aménagement du Centre Bourg, car il aurait souhaité participer à un débat sur la décision de la mise en place du rond-point.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré **approuve le budget primitif 2017 en équilibre en dépenses et en recettes**, par 12 voix pour, 2 voix contre (M. Jean-Claude MANDRY et M. Dominique SCHAEFFER) et 1 abstention (Mme Simone JESS) :

- Pour la section de fonctionnement à 829 063,00 €
- Pour la section d'investissement à 1 243 700,00 €
- Pour le budget primitif dans sa globalité

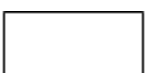
Le Conseil, par ailleurs, approuve les subventions aux associations telles que présentées - tableau en annexe- .

## **7) Redevance d'occupation du domaine public**

Sur la base d'un état du patrimoine communiqué par Orange, le conseil municipal peut fixer les redevances pour l'occupation du domaine public.

Cette redevance ne peut dépasser les montants plafonds indexés conformément au décret du 27 décembre 2005.

La série des index TP01 a évolué. Les calculs effectués à partir de ces nouveaux indices conduisent à une baisse des montants plafonds des redevances.



A titre d'information et selon l'association des maires du Haut-Rhin, pour 2017 les montants plafonds applicables sont de 38.05 € par km d'artères souterraines et de 50.74 € par km d'artères aériennes et de 25.37 €/m<sup>2</sup> d'emprise au sol.

Le conseil municipal, après délibération décide à l'unanimité :

- **De fixer** les montants plafonds pour la redevance 2017, soit 38.05 € par km d'artères souterraines et de 50.74 € par km d'artères aériennes et de 25.37 €/m<sup>2</sup> d'emprise au sol.
- **De décider** de retenir les montants plafonds pour les années à venir.

#### **8) Contrat Unique d'Insertion (CUI) – Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE)**

L'Etat propose aux collectivités locales de favoriser la réinsertion professionnelle de personnes au chômage, au moyen du *contrat unique d'insertion*.

Ce type de contrat bénéficie d'une aide financière de l'Etat à hauteur de 70 à 90 % du SMIC, selon l'éligibilité de la personne, pour 20 heures par semaine et une exonération des charges patronales.

M. le Maire propose d'ouvrir un tel poste pour la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité de :

- **Recourir** à un CUI CAE pour l'embauche d'un chômeur,
- **Démarrer** ce contrat le 01/04/2017 pour une durée d'un an, renouvelable chaque année, entre 12 à 60 mois selon les critères d'éligibilité
- **Autoriser** le Maire à signer la convention à venir et tous documents nécessaires à la finalisation de ce contrat.
- **Autoriser** le Maire, le cas échéant et pour subvenir au besoin du service de la collectivité à faire une embauche sur un temps complet de 35 heures hebdomadaires et la prise en charge par le budget communal de la part non couverte par l'aide de l'Etat.
- **Ouvrir** les crédits nécessaires aux budgets 2017 et 2018.

#### **9) Renouvellement de la convention entre la SPA, l'association « les chats-lib de Zim » et la Commune de ZIMMERSHEIM**

Face à la prolifération de la population féline errante sur le ban communal, la Commune entend soutenir toutes actions menées en ce sens.

C'est ainsi que deux associations oeuvrant pour le bien-être animal, la SPA et l'Association "les chats-lib de Zim", proposent depuis un an des actions de lutte contre la prolifération et plus particulièrement apportent leur concours à la stérilisation et à l'identification des chats libres.



Il est proposé de renouveler la convention ayant pour objectif de définir les relations entre la Commune de Zimmersheim et ces deux associations.

Pour rappel, cette aide à l'association SPA se présente sous la forme d'une participation par chat à hauteur de 50% du coût de la stérilisation et de l'identification de l'animal par le vétérinaire, les autres 50% seront pris en charge par la SPA. La commune aura à sa charge **40 €** par chat. Les opérations sont menées par les membres des Chats-lib de Zim., sous le contrôle de la SPA et avec les vétérinaires habilités.

En cas de nécessité d'euthanasie, la commune contribue à hauteur de **10€**.

La durée de cette convention est d'un an, à compter de la date de signature du contrat, soit du 23/03/2017 au 23/03/2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité (Mme KITTLER ne participe pas au vote)

- **D'autoriser** le Maire à signer une convention avec la SPA, l'Association les Chats-lib de Zim et la Commune de Zimmersheim
- **D'inscrire** les crédits nécessaires, au budget 2017

### **10) Convention de mutualisation du camion nacelle**

Une convention a été rédigée pour l'achat mutualisé du camion nacelle avec la commune d'Eschentzwiller. Cette convention comprend 6 points :

1. Définition du besoin
2. Plan de financement
3. Propriété
4. Location
5. Engagement financier conjoint
6. Planning de location

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 14 voix pour, une abstention M. Pierre WANNER, décide

- **D'approuver** cette convention et **d'autoriser** le Maire à la signer

### **11) Divers**

- Compteurs Linky – enquête auprès de la population
- Modalités de mise à disposition de salles communales (club-house, ACL...) pour la tenue de réunions politiques
- Observation sur l'absence de tenue au mois de mars comme annoncé de la réunion publique ayant pour thème le Centre-bourg (M. Schaeffer)
- Un rappel à candidatures pour les animations d'été, ainsi qu'un rappel des stages aux premiers secours les 7 et 8 avril prochain



- Faible participation de la municipalité à la marche de nuit organisée par l'ACL le 18 mars dernier (2 membres du groupe majoritaire, 3 de l'opposition) (M. Mandry)
- Journée citoyenne : samedi 20 mai 2017. Maintien souhaité par M. le Maire qui lance un appel pour des idées d'atelier.
- Annonce d'une Soirée Années 80 le samedi 27 mai par les Amis des collines.

M. le Maire clôt la séance à 21h40.

